



SMAEP du Pas des Bêtes

Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes
Site Internet : pasdesbetes.fr

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du 27 septembre 2023

Date de Convocation

15.09.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de la Commune de LAGARRIGUE sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage

15.09.2023

Présent(e)s : Mmes CABROL Jacqueline, MADAULE Christiane, MM. AZAM Bernard, BATTUT Jean-Louis, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, CUCULLIÈRES David, GARRIGUES Jean-Pierre, LAVAGNE Jean-Paul, MONTAGNÉ François, PHILIPPOU Didier, RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégué(e)s : 16

En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s :

MM. GONÇALVES Manuel (procuration à M. MONTAGNÉ François,
MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre),
MATHIEU Francis (procuration à Mme MADAULE Christiane).

Présent(e)s : 13

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Jean-Louis BATTUT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2023-020

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer une convention de reversement avec la Communauté d'Agglomération CASTRES-MAZAMET, concernant les subventions de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE, relatives au Schéma Directeur d'Eau Potable de la Commune de LABRUGUIÈRE.

Monsieur le Président rappelle que, la Commune de LABRUGUIÈRE, avait initié, la réalisation d'un Diagnostic d'Eau Potable et d'Assainissement avant son intégration au SMAEP du PAS DES BÊTES.

Ce diagnostic a fait l'objet de subvention de la part de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE. Afin de faciliter le solde de l'opération, l'intégralité de la subvention Eau et Assainissement a été reversée à la Communauté d'Agglomération de CASTRES-MAZAMET.

Une convention de reversement de la part « Eau Potable » doit être établie entre la Communauté d'Agglomération de CASTRES-MAZAMET et le SMAEP du PAS DES BÊTES puisse recevoir le reversement de la subvention de la part « Eau Potable ».

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'unanimité et :

- Autorise Monsieur le Président, à signer la convention de reversement entre le SMAEP du PAS DES BÊTES et la Communauté d'Agglomération de CASTRES-MAZAMET concernant les fonds, relatifs à la subvention de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE de la part « Eau Potable » de la Commune de LABRUGUIÈRE, ainsi que l'ensemble des documents et d'une façon générale, à effectuer toutes les démarches nécessaires.
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires, à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,

Jean-Louis BATTUT,

Le Président,



Vincent COLOM